|  |
| --- |
| **Recherche, vulgarisation et valorisation d’actes anciens concernant** *l’immigration indienne de la seconde moitié du XIXème siècle,* ***singulièrement en Guadeloupe*** |
| **Aurélie**  **Bulletin courriel gratuit et irrégulier**  **NUMERO 35** |
| **Sommaire des numéros précédents...**   |  |  | | --- | --- | | **Aurélie** | **N°** | | Liste des 93 convois d’introduction d’indiens en Guadeloupe (1854 à 1889) | **1** | | Liste des 27 convois de rapatriement d’indiens de Guadeloupe (1861 à 1906) | **2** | | Complément d’information sur le **Sigisbert Cezard,** 4ème convoi indien arrivé en Guadeloupe | **3** | | Complément d’information sur le **Richelieu**, 5ème convoi indien arrivé en Guadeloupe | **4** | | Complément d’information sur le **Hambourg**, 2ème convoi indien arrivé en Guadeloupe | **5** | | L’assimilation des indiens ‘renonçants’ à partir de 1881 | **6** | | Complément d’information sur l’**Epervie**r, 87ème convoi indien arrivé en Guadeloupe | **7** | | L’immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIXème siècle | **8** | | Bilan de l’immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l’’arrivée de l’Aurélie | **9** | | Le quotidien de l’immigré indien en Guadeloupe 1 an après l’’arrivée de l’Aurélie | **10** | | Avant 1861, l’immigration indienne : une parmi d’autres étrangères : les règles communes | **11** | | Quelques aspects administratifs de l’émigration indienne vers les colonies ‘à sucre’ | **12** | | Sujet 1 : une mise en garde de l’Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme  Sujet 2 : essai de cartographie de l’immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889 | **13** | | Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe | **14** | | 1838, Guyana : à l’origine de l’immigration indienne dans la Caraïbe anglophone | **15** | | L’arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d’immigrants | **16** | | Les débuts de l’immigration indienne au Surinam | **17** | | L’immigration indienne dans les débats du Conseil général de la Guadeloupe – session de 1868 | **18** | | Le débat sur l’immigration indienne au Conseil général de la Guadeloupe en 1854, An I de cette immigration | **19** | | Un réquisitoire de 1872 contre l’immigration indienne en Guadeloupe | **20** | | Sujet 1 : débuts de l’immigration indienne vers les colonies anglaises  Sujet 2 : compléments d’information concernant **quelques uns des 93 convois** listés dans le numéro 1 | **21** | | 1829/1854, l’Île Maurice initie l’immigration indienne dans les colonies à sucre de l’Europe | **22** | | Les débuts de l’immigration indienne à la Réunion, des débuts à 1866 | **23** | | Sujet 1 : détails de la vie quotidienne dans l’immigration indienne en Guadeloupe  Sujet 2 : en marge de l’immigration indienne : l’unique **‘convoi madérien’** de la Guadeloupe | **24** | | Sujet 1 : une mortalité indienne hors normes à Terre-de-Haut  Sujet 2 : actualisation permanente(N°1) 1 du dossier des convois indiens introduits en Guadeloupe | **25** | | Sujet 1 : les dépôts d’émigrants en Inde.  Sujet 2 : quel ‘code’ régissait l’état-civil des natifs de l’ancienne colonie française en Inde ? | **26** | | Sujet 1 : 1853 - arrivée de l’Aurélie en Martinique, premier convoi indien des colonies françaises de la Caraïbe  Sujet 2 : Indo-descendants des Antilles françaises : Illusion d’une remontée généalogique au-delà del’Aurélie | **27** | | Le cadre juridique de l’immigration indienne dans les colonies françaises à partir du 1er juillet 1862 | **28** | | Sujet 1 : quelques aspects de l’immigration indienne au Surinam  Sujet 2 : nouveaux éclairages sur le convoi indien du Sigisbert-Cézard  Sujet 3 : un auteur/acteur tamoul contemporain : Antonythasan Jesuthasan | **29** | | La fin de l’immigration indienne en Guadeloupe & l’arrivée à Pointe-à-Pitre le 30 janvier 1889 du dernier convoi | **30** | | L’immigrant indien devant les cours d’assises de la Guadeloupe : audiences du 1er trimestre 1879 | **31** | | L’immigration indienne dans la presse guadeloupéenne – dans différents numéros du Journal Officiel de la Guadeloupe de l’année 1882 | **32** | | Premiers (et éphémères) syndics des immigrants en Guadeloupe : Les secrétaires de mairie - novembre/décembre 1855 | **33** | | Discours d’une femme d’état trinidadienne sur l’abolition de l’engagisme indien dans son pays | **34** |   **…et du présent numéro :**  **La problématique christianisation des engagés indiens** |
| **LA PROBLEMATIQUE CHRISTIANISATION DES HINDOUS AYANT IMMIGRE EN GUADELOUPE** *et ailleurs dans l’empire colonial français au cours de la seconde moitié du XIXème siècle :*  **Le relatif insuccès de la politique catholique de conversion des engagés indiens**  **Jack Caïlachon**  Main dans la main, comme naguère dès la fin du XVème siècle, colonisation européenne du monde extra-européen et évangélisation chrétienne – ici catholique *orbi* sinon *urbi* - se ‘relanceraient’ tous azimuts à compter du milieu du XIXème siècle.  C’est là toute l’histoire contemporaine, et pour partie romantique, des missions chrétiennes (ici catholiques) nées du XIXème siècle européo-colonisateur, mais de plus en plus élargie à un offensif missionnariat d’églises et dénominations issues de la Réforme (protestantisme) et qui, à notre époque, rayonnent souvent à partir de foyers étasuniens.  Dans le cas particulier des diasporas indiennes nées, à partir du milieu du XIXème siècle, de la politique publique d’engagisme (essentiellement indien) mise en œuvre après l’abolition de l’esclavage (1848) dans les quatre ‘vieilles colonies’ françaises, la démarche évangélisatrice est quelque peu inversée.  En effet, Il ne s’agit pas d’aller évangéliser l’étranger *chez lui* (Inde, Afrique etc…) mais, au contraire, de ‘viser’ *chez soi* la composante étrangère – ici indienne – de sa propre société coloniale guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise ou réunionnaise ; d’une certaine façon, un peu la même logique que celle mise en œuvre avant 1848, pour la catéchèse des esclaves.  De ce point de vue, la démarche française – politiquement assimilatrice et catholiquement tendue vers la conversion du non catholique où qu’il soit [*‘hors l’église point de salut’*] se démarque assez nettement de l’approche britannique plus démocratique, communautariste et protestante : la grande visibilité de l’hindouisme dans les anciennes colonies britanniques du bassin caribéen, singulièrement Trinidad et Guyana en témoigne.  \*\*\*  L’immigration indienne débute en Guadeloupe en une décennie – les ‘années 50’ du XIXème siècle – refondatrice, à nombre d’égards, d’une colonie très récemment purgée de l’esclavage. Pour s’en tenir au périmètre délimité par l’intitulé de cette contribution, on retiendra deux dates :   * 1850 : la Guadeloupe – jusqu’alors terre de mission depuis 1635 – devient un diocèse catholique, soit une forme d’entrée dans le droit commun de l’église, que relativise toutefois le fait que la Guadeloupe a alors un statut de colonie qu’elle conservera d’ailleurs jusqu’en 1946, année où elle devient un département. * 1854 : la Guadeloupe reçoit son premier contingent d’engagés indiens (312) convoyés par le voilier l’*Aurélie*. 92 autres navires suivront jusqu’en 1889 et qui auront débarqué plus de 42 000 engagés indiens entre ces deux dates.   Ainsi donc, la seconde moitié du XIXème siècle est tout à la fois celle de l’immigration indienne et aussi la première moitié de l’âge d’or du catholicisme triomphant en Guadeloupe.  Ayant accédé au statut de diocèse, avec son église cathédrale et son siège épiscopal, l’église catholique acquiert alors progressivement une réelle influence – y compris politique – dans la société guadeloupéenne de l’époque et connait un fort développement que traduit cette statistique : en dix ans, de 1844 à 1854, le nombre de prêtres salariés par le gouvernement de la Guadeloupe passe de 47 à 84. (1).  De façon plus générale, cette période est également un moment de l’histoire où le *‘ Hors de l’église, point de salut’* d’une église catholique missionnaire tous azimuts rencontre le nouvel élan colonisateur, également tous azimuts, de l’Europe du XIXème siècle. *‘ Il n’y a que l’église romaine qui ait la vérité en partage’* ira jusqu’à affirmer, en 1849, la réédition par le séminaire du Saint-Esprit, du ‘*Catéchisme à l’usage des paroisses des colonies françaises*’.    Fort heureusement, ce point de vue serait ultérieurement relativisé par l’église catholique elle-même par une prise de position du concile Vatican II (1963/1965) ouvrant au dialogue interreligieux avec les traditions – dont l’hindouisme et l’islam – de l’au-delà du périmètre du christianisme en ses différentes confessions, elles même appelées au rapprochement.  Mais dans sa conception de l’époque – autrement dit pour le *salut* des immigrants indiens - l’église catholique en Guadeloupe pouvait difficilement laisser fleurir l’hindouisme sur ses terres ; ce propos valant également pour l’Islam car, à côté de la majorité hindoue, il y eut également une minorité musulmane dans ce courant migratoire indien orienté vers la Guadeloupe.  \*\*\*  En effet, initiée en 1854 et tout au long des 35 années (1854-1889) du convoyage indien dans le cadre de l’engagisme, l’immigration indienne en Guadeloupe confronterait l’*hindouisme* de la *majorité* des immigrants au catholicisme de l’immense majorité de la Guadeloupe croyante qui, à cette époque, correspondait assez largement à sa composante issue de l’esclavage récemment aboli, en 1848.  Le regard alors porté par l’église catholique en Guadeloupe sur les religions de ces plus de 42 000 indiens – hindous pour la plupart – qui y immigreraient ainsi entre 1854 et 1889 la convainquit rapidement d’en combattre les cultes jugés immoraux, voire diaboliques de son point de vue et, corollairement, d’œuvrer à la conversion à la religion catholique des Indiens, immigrants et descendants nés en Guadeloupe.    La même attitude s’observe aussi en Martinique et à la Réunion mais avec plus d’engagement dans cette dernière colonie tandis que, dans les deux colonies des Antilles, cette intention serait appelée à en rester au stade de…l’intention, s’agissant du moins des immigrants. Le propos doit cependant être nuancé quant à leurs descendants, de génération en génération, nés sur place.  Dans cette perspective de conversion, l’église catholique avait tenté très tôt d’organiser une mission pérenne dédiée à l’évangélisation des Indiens/hindous immigrés en Guadeloupe et dans les deux autres îles ‘à sucre’ dans le cadre de de l’engagisme indien, mais le bilan en serait pour le moins mitigé : *‘ A la fin du XIXème siècle, la plupart des immigrants demeurent fidèles à l’hindouisme, même s’ils adoptent des pratiques chrétiennes* écrit Delisle (2). A l’analyse, cet échec apparait imputable à différents facteurs :   * D’une part, l’importance du fossé culturel, voire civilisationnel, entre l’immigrant indien et sa colonie française d’immigration, ce qui compliquait sérieusement toute communication, non seulement langagière mais également conceptuelle. * D’autre part, l’évidente mauvaise volonté mise par la grande majorité de plantocratie engagiste des colonies ‘à sucre’ à aider au travail de christianisation de l’engagé indien…tout autant qu’un surprenant manque d’implication de certains hommes d’église en charge de cette mission. * Enfin, et sans doute le plus important, la résistance de l’Indien lui-même - fût-il loin de ses racines et eût-il bravé le tabou hindouiste du **Kala Pani** - à sa propre déculturation au moyen de sa christianisation…Et pourtant, le simple fait d’avoir franchi les mers le coupait de l’hindouisme, le décastait, rompait le cycle des réincarnations le condamnant à errer sans fin…   …De là à penser que l’espérance eschatologique chrétienne – le christianisme étant une *religion du salut* – ait pu être considéré par certains comme une forme de ‘rattrapage’ du **Moksha** perdu…sans pour autant totalement ‘lâcher’ les pratiques de l’hindouisme !!!  Si cette analyse multifactorielle est commune aux Antilles et à la Réunion, elle est cependant sensiblement plus justifiée à la Réunion : en effet, l’essai d’une mission évangélisatrice des Indiens (hindous, musulmans) tournera court en Martinique et, encore plus vite, en Guadeloupe, ayant échoué avant même d’avoir commencée dans ces deux colonies de la France en mer des Antilles.  \*\*\*  La lecture rétrospective de plumes autorisées de l’époque – celles d’évêques des néo-diocèses des trois îles ‘à sucre’ - offre un florilège (3) de tout le romantisme racialisé de cet élan missionnaire orienté vers l’immigrant indien en vue de son salut dans la conception chrétienne/catholique de cette perspective. A noter que la démarche nécessitait obligatoirement le dénigrement préalable de la religion de l’immigré, l’église catholique aux colonies n’essayant pas de rechercher d’éventuelles passerelles entre les deux traditions.  ***Citations….***  **1857- Martinique :**   * Après avoir exalté le courage des *‘héros’* de l’évangélisation *‘ qui vont porter la bonne nouvelle du Salut au milieu des tribus sauvages et dans des pays où n’a pas encore pénétré la lumière de la civilisation’* l’évêque du diocèse de la Martinique précise, à l’attention de ses collaborateurs prêtres, que l’immigration indienne à la Martinique leur offre l’opportunité *‘ sans aller braver le martyre’* d’œuvrer, eux aussi, *‘ à convertir les adorateurs des idoles’*.   Ou encore :   * *‘ Les Hindous rendent au Démon un culte qui n’est dû qu’à Dieu’*.   *Extraits d’une lettre pastorale de juin 1857 de l’évêque de la Martinique.*  **1866 – Martinique :** autre angle d’attaque : le caractère pernicieux prêté aux cérémonies hindoues.   * *‘* L’administrateur du diocèse parle de *‘ rites qui blessent la morale autant que la raison’*   *Extraits d’une lettre de l’administrateur diocésain du 8 juillet 1866*  *concernant le pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande.*  **1888 – La Réunion** : angle d’attaque : la morale.   * Un prêtre écrit que dans les quartiers à forte concentration indienne se déroulent des *‘ cérémonies scandaleuses’* comme la fête de la nubilité.   La langue serait cependant un obstacle majeur au travail de conversion et l’une des explications de son relatif échec, l’Indien nouveau venu ne maitrisant ni le créole ni le français, seules langues pratiquées par les curés.  \*\*\*  Il y eut pourtant une volonté épiscopale affichée de conversion ; par exemple le tout premier synode diocésain (novembre 1857) de Martinique invite les curés *‘ à préparer autant et aussitôt qu’ils le peuvent’* les Indiens à recevoir le baptême ; une attention toute particulière devant être portée aux adultes bien portants et susceptibles de rentrer au pays à l’expiration de leur engagement de cinq ans.  L’option du retour au pays tous frais payés, prévue au contrat d’engagement de l’Indien, était en effet vue par les hiérarchies épiscopales des îles ‘à sucre’ – un peu de la Martinique et avant tout de la Réunion- comme un possible atout au service de l’évangélisation en Inde ; l’indien baptisé rapatrié pouvant être un relais d’évangélisation dans son pays, espéraient les épiscopats de ces colonies insulaires.    Plusieurs solutions furent envisagées pour permettre la compréhension et le dialogue entre ‘Indiens catéchumènes’ et catéchistes, dont le recours à des prêtres pratiquant les langues indiennes des immigrants de Guadeloupe, Martinique et Réunion. Une demande de prêtres indiens issus du séminaire des missions étrangères de Pondichéry fut même formellement introduite pour ces deux colonies, mais qui se heurtera à une fin de non-recevoir notifiée en mars 1858, au motif que le prêtre catholique indien était une denrée bien trop rare pour partir évangéliser hors de l’Inde.  Cette fin de non-recevoir sonna le glas de la mission chrétienne/catholique des diasporas d’émigrés indiens dans les trois îles ‘à sucre’, avec toutefois une nuance : à raison peut-être de sa relative proximité avec l’Inde et d’un nombre d’Indiens sur son sol, bien plus important que celui, cumulé, des deux autres îles ‘à sucre’, la Réunion connut tout de même quelques traductions concrètes de cette activité missionnaire catholique sur son sol…à la différence de la Guadeloupe et la Martinique qui, au-delà des mots et promesses, n’en connurent aucune.  \*\*\*  La mission catholique d’évangélisation spécifique aux diasporas indiennes de Guadeloupe et Martinique avait donc échoué. L’espoir de christianisation catholique des Indiens - immigrants et leurs descendants nés sur place - reposa désormais assez largement sur la simple force d’imprégnation, voire d’entrainement, d’un environnement anciennement esclave et en voie de catholicisation rapide.  Au fil du temps l’imprégnation catholique – notamment mesurable au nombre des baptêmes – progressa, dans leur descendance guadeloupéenne, martiniquaise… bien plus que chez les immigrants, sans pour autant que tous se détachent des cultes et pratiques transportées de l’Inde en Guadeloupe, Martinique…En effet, par-delà la spéculation religieuse, les corpus de textes fondateurs du christianisme, de l’hindouisme et autres livres saints des différentes religions du monde, il y a en commun, l'idée et la pratique éventuellement ritualisée, de la *prière de demande*. Autrement dit celui qui prie, partout et à toutes les époques de l'histoire de l'humanité, s'adresse au divin, via la prière de demande, pour...demander quelque chose.  Vu de cette façon, le constat que les immigrants indiens d’avant-hier, tout comme une partie de leurs descendants guadeloupéens ou autres d’aujourd’hui, ne voient aucune difficulté à aller à la fois à la messe et aux cérémonies hindoues, relève en partie d'une démarche de type 'assurance/réassurance' visant à mettre toutes les chances de son côté pour obtenir satisfaction ; pour ne pas dire gain de cause. Dès lors, à sa racine, la démarche de prier Dieu et ses saints (certains 'spécialisés') est-elle si éloignée que cela de cette double assurance ?  Il s'agit simplement de la religion dite populaire, de la ‘foi du charbonnier’ dans toutes les religions de l’histoire de l’humanité ; de très loin la plus répandue chez ceux qui prièrent, prient et prieront la transcendance dans toutes les langues religieuses et même non religieuses du monde.  A l'inverse, les spéculations religieuses, l'intellectualisation de la religion, de toutes les religions, conduit et à une forme de décrochage du réel immédiat, à un 'hors sol' et des incompatibilités conceptuelles – au demeurant parfaitement recevables – prévenant tout syncrétisme. Dès lors, l'évêque de la Guadeloupe reste parfaitement dans sa logique lorsqu'il *prévient* dans *Clartés*, le journal du diocèse ; une première fois en 1952 et à nouveau en 1958   * **1952 et 1958 – Guadeloupe**   **Mise en garde de l’évêque**   * *‘A l’occasion des retraites pascales, nous demandons à Messieurs les Curés d’attirer l’attention des fidèles sur certaines réunions qui se tiennent sur le territoire de plusieurs communes, autour des personnes d’origine indienne (Hindous) et qui peuvent avoir de funestes conséquences pour la Foi Catholique ».* * *Nous rappelons que la presque la totalité de nos diocésains d'origine hindoue est aujourd'hui baptisée dans la religion catholique, et qu'elle est soumise à toutes les disciplines de l'Eglise.* * *L’Eglise ne s’oppose pas au maintien de certaines traditions ancestrales : costumes, décorations extérieurs, manifestations folkloriques, etc.… Mais il n’est pas admissible que des personnes - qui protestent par ailleurs de leur attachement à la religion Catholique - organisent, pour des raisons d’intérêt, des réunions qui prennent allure de véritables sacrifices religieux et qui sont souvent occasion de beuveries.* * *Nous attirons l’attention de nos diocésains qui, peut-être, ne se sont pas rendus exactement compte que ces réunions étaient entachées d’idolâtrie, et qu’elles étaient toujours en danger de superstition ou de sorcellerie.* * *Nous espérons bien que cet avertissement sera suffisant, et que nous ne serons pas obligés de prendre les sanctions qui s’imposent au cas où des chrétiens continueraient de prendre part à des réunions qui blessent leur Foi.*   Depuis 1858, de l'eau a coulé sous les ponts et le concile Vatican 2 (1963/1965) a très fortement relativisé cette façon de voir.  Sa déclaration *Nostra Aetate* réactive un œcuménisme qui tendra désormais *non seulement à* un rapprochement des « frères séparés » chrétiens *mais encore à* l’entrée en dialogue avec les religions non chrétiennes Dans cet esprit catholique nouveau d’ouverture de dialogue avec d’autres religions, *Nostra Aete* citera expressément l’Hindouisme :   * **(Extraits) :** *« Dans l’Hindouisme, les hommes scrutent le mystère divin et l’exprime par la fécondité inépuisable des mythes et par les efforts pénétrants de la philosophie. Ils cherchent la* ***libération*** *des angoisses de notre condition, soit par les formes de la vie ascétique, soit par la méditation profonde, soit par le refuge en Dieu avec amour et confiance ».*   **J.C.**  --------------------------------------  **Notes :**   1. Agnès Thibault : *Rôle et action de l’église catholique en Guadeloupe après l’abolition de l’esclavage 1848-1911* - op.cit. par P. Delisle. 2. Philippe Delisle : *Un échec relatif, la mission des engagés indiens aux Antilles et à la Réunion* – voir *infra* : Sources. 3. Toutes ces citations sont reprises de Delisle.   **Sources :**   1. <https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2001_num_88_330_3847> |
| Aurélie  Dépôt légal : à parution.  **----------**  [J\_cailachon@orange.fr](mailto:J_cailachon@orange.fr) |